Image not found or type unknown

Frais de notaires pour l'achat d'un terrain

Par **Neomatt76**, le **21/07/2009** à **22:51**

Bonjour,
Je suis sur le point de signer un compromis de vente pour l'achat d'un terrain à bâtir dans le 76.
C’est un terrain communal en lotissement.
Le prix de vente du terrain est de 50 000 €

Après une rapide conversation téléphonique avec le notaire pour organiser la signature du compromis la semaine prochaine, j'ai eu les informations suivantes sur les frais à payer:

- 125€ de frais d'enregistrement
- environ 5% du montant du terrain pour la réservation.
Par la suite au moment de l'achat je vais avoir à payer:
- 500€ de frais de provision pour dégâts éventuels dans le lotissement (somme récupérable une fois les travaux dans le lotissement terminés si pas de dégradations)
- 200€ de frais d'acte de dépôt de pièces
- 4700€ de frais de notaire
Si je m'adresse à vous, c'est parce que lors de toutes les simulations avec les constructeurs et les banques et sur les sites internet de simulation, les frais ne s'élèvent jamais à plus de 4300€ tous compris et là les frais sont à 4700€ plus 125 + 200 + 500. Pour moi les 125€ et les 200€ étaient compris dans les 4700€
Pour les 500 € de provision sont-ils habituels et/ou obligatoires ?
L’assurance dommage ouvrage n'est elle pas là pour ça ?
Et la demande des 5% de réservation est elle légale ?
En gros je passe de 4300€ prévu à 5525 + l’acompte de réservation qui reste à définir mais qui risque de tourner aux environ de 2500€.

Merci pour vos commentaires

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés